

toute l'industrie canadienne. Les différents niveaux de R-D dans les industries sont exprimés par les pourcentages suivants de R-D non financée par le gouvernement, par rapport à la valeur ajoutée en 1974: produits électriques, 4.6%; produits du pétrole et du charbon, 2.8%; machines, 2.5%; produits chimiques, 2.1%; métaux de première transformation, 1.4%; matériel de transport, 0.8%; papier et produits connexes, 0.6%; aliments et boissons, 0.3%; demi-produits en métal, 0.1%.

9.4 Organismes provinciaux

9.4.1 Planification économique

La Nouvelle-Écosse a créé en 1963 un organisme de planification volontaire, qui représente les éléments hors gouvernement de la province et dont l'objectif est d'assurer la participation du secteur privé au développement économique et social.

L'organisme se compose de comités sectoriels représentant les éléments «profanes» des producteurs, de l'entreprise privée, des salariés et du gouvernement en matière d'agriculture, de construction, de pêches, de forêts, de mines, de tourisme, de transports et d'industries manufacturières secondaires; de conseils consultatifs en matière de consommation, d'éducation, d'énergie et de relations de travail; d'un conseil provincial de planification, qui groupe des présidents de secteur et de conseil et d'autres représentants de l'entreprise, des salariés et du gouvernement; et d'un petit nombre de spécialistes qui assurent un soutien administratif et technique aux groupes de volontaires.

Cet organisme aide le secteur privé à définir les problèmes et met en rapport les éléments appropriés des secteurs privé et public pour tenter de les résoudre; il fait aussi intervenir le secteur privé dans l'analyse des propositions du gouvernement en matière de planification avant l'approbation définitive.

Grâce à cet organisme, le gouvernement dispose d'un instrument de contact avec les éléments principaux du secteur privé, et celui-ci dispose d'un cadre pour la discussion de problèmes communs et d'une voie d'accès directe au gouvernement pour présenter des vues coordonnées sur la planification du développement.

Parmi les activités importantes de 1976-77, on peut citer l'évaluation détaillée des conséquences de l'infestation de la province par la tordeuse des bourgeons de l'épinette, et l'aide apportée au gouvernement provincial dans l'élaboration de nouvelles dispositions fiscales relatives aux terres forestières et agricoles.

Il faut également noter l'étude des obstacles au développement économique en Nouvelle-Écosse; l'évaluation des choix économiques possibles jusqu'en 1990 notamment face à la crise de l'énergie; l'étude des conséquences de la nouvelle limite de pêche de 200 milles; le maintien d'un inventaire de la main-d'œuvre qualifiée dans l'industrie de la construction; et une revue des besoins en main-d'œuvre et des programmes de formation dans tous les secteurs de l'économie.

Office de planification et de développement du Québec. Cet organisme a pour mandat de préparer des plans, programmes et projets pour l'aménagement du territoire et le développement économique et social, en tenant compte des particularités régionales et en encourageant une meilleure utilisation des ressources. Il conseille le gouvernement sur les politiques et programmes de divers ministères et en encourage l'intégration; il coordonne des recherches, études, enquêtes et inventaires d'autres ministères et organismes du gouvernement et sert d'agent de liaison entre ces mêmes organismes lorsque la mise en œuvre d'un projet intéresse plusieurs d'entre eux.

Créé par une loi du Québec en 1969, cet organisme a succédé à l'Office de planification créé en 1968 et au Conseil d'orientation économique (1961-68).

Le **Conseil économique de l'Ontario**, créé par une loi de 1968, représente une large gamme de spécialistes qui mettent en commun leurs connaissances et leur expérience relativement aux questions économiques et sociales, font effectuer des recherches et formulent des recommandations en matière de politiques à l'intention des secteurs